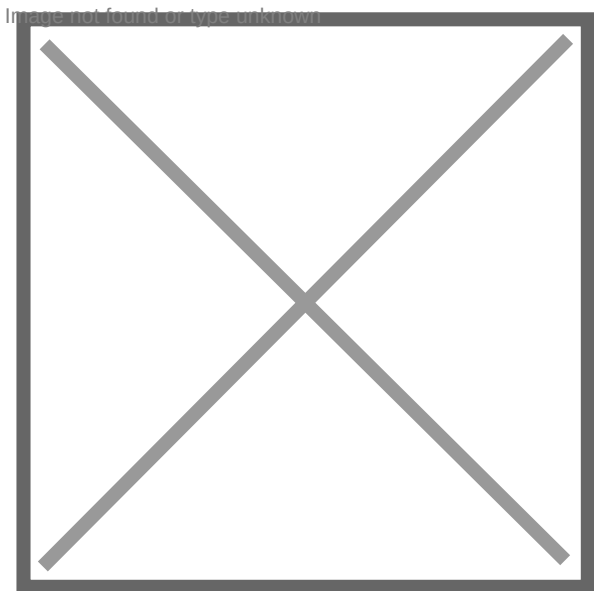




Minimum de facturation imposé

Par **berenge**, le **15/05/2008** à **19:15**

Nous sommes une petite entreprise agricole. Nous expédions des petites quantités de fromages par transporteur frigo (TFE). Nos factures de transport varient de 60 à 150 euros par mois. Aujourd'hui un simple courrier de TFE nous a averti qu'un montant minimum de 200 euros serait facturé. Ils ne parlent pas d'augmentation, malgré tout, nos factures vont doubler ou tripler. Ont-ils le droit d'imposer un minimum de facturation ? Si c'est aussi simple, pourquoi ne ferions-nous pas la même chose avec nos clients ?

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **19:42**

Bonjour,Peut-être cela est dû à l'augmentation excessive du coût de l'essence. Ce poste a dû exploser leur comptabilité ou peut-être ont-ils fait un calcul de rentabilité et ont estimé que le temps qu'il consacrait à vos transports et le prix qu'ils en retirait n'était économiquement parlant non intéressant.Une façon sans doute de vous dire, cherchez un autre fournisseur.Ils ont le droit d'agir ainsi et de réviser leur prix sauf si un contrat vous liant fixait les modalités de transport ce qui n'est certainement pas le cas.A vous de voir si vous pouvez trouver un autre fournisseur,cordialement,